

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

4.2. Document graphique
Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème

Pièce n° 4.2.1.

Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
12 novembre 2012

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

1ère modification simplifiée approuvée le 24.06.2013
2ème modification simplifiée approuvée le 22.12.2014
1ère modification approuvée le 24.06.2019
3ème modification simplifiée approuvée le 24.02.2020
Modification simplifiée n°5 approuvée le 22.11.2021

INITIATIVE Aménagement et Développement

Siège social : 4, Rue de la Vallière - 39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél : 03.84.20.46.47 - Fax : 03.84.20.31.04
info@initiative-jura.fr

Agence : 18, rue des Ganges - 39000 BESANCON
Tél : 03.81.85.00.29 - Fax : 03.81.85.01.04
info@initiative-jura.fr

0 m 50 m 100 m 150 m 200 m 250 m

LEGENDE

UA

UAp1

UAp2

UB

UBp3

UC

UCa

UCb

UL

ULp3

UX

UXa

UXb

UXc1

UXc2

1AU et AU

AlUp3

N

Np3

Nd

Zone urbaine centrale

Secteur de la zone UA, en référence à la ZPPAUP (secteur ZP1)

Secteur de la zone UA, en référence à la ZPPAUP (secteur ZP2)

Zone urbaine intermédiaire

Secteur de la zone UB en référence à la ZPPAUP (secteur ZP3)

Zone urbaine périphérique

Secteur de la zone UC (hauteur inférieure)

Secteur de la zone UC (village neuf)

Zone d'activités sportives et de loisirs, ou d'équipements publics ou collectifs

Secteur de la zone UL en référence à la ZPPAUP (secteur ZP3)

Zone d'activités économiques

Secteur de la zone UX (zone de Lons - Perrigny)

Secteur de la zone UX (zone en liaison avec le centre de traitement des ordures ménagères)

réalisation de projets à vocation uniquement commercial

extension ou restauration d'habitat existant

Zone à urbaniser (à court terme et à long terme)

Secteur de la zone AU en référence à la ZPPAUP (secteur ZP3)

Zone naturelle et forestière

Secteur de la zone N en référence à la ZPPAUP (secteur ZP3)

Secteur de la zone N, lieu-dit "Les Recons".

Limite de zone et de secteur

Espaces Boisés Classés

Espaces Verts Protégés

Périmètre de la ZPPAUP comprenant les différents secteurs (ZP1, ZP2, ZP3).

Alignement à respecter

Zones de risque de mouvement de terrain (zone 1 - risque majeur)

Zones de risque de mouvement de terrain (zone 2 - risque maîtrisable)

Courbes de niveau

Zone rouge du PPRI de la Vallière

Zone bleue du PPRI de la Vallière

Zone inondable du Solvan

Zone d'aléa fort du Solvan

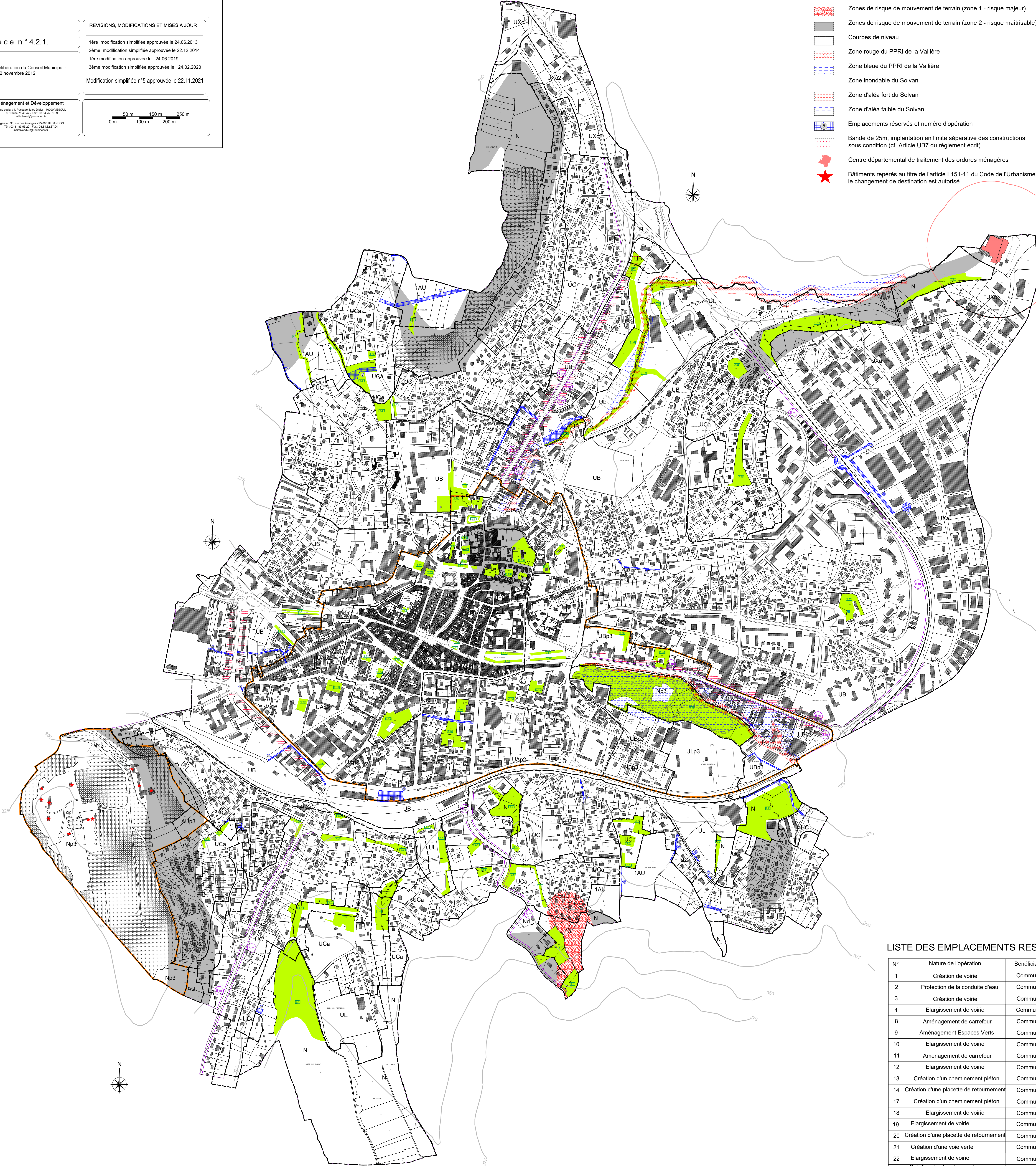
Zone d'aléa faible du Solvan

Emplacements réservés et numéro d'opération

Bande de 25m, implantation en limite séparative des constructions sous condition (cf. Article UB7 du règlement écrit)

Centre départemental de traitement des ordures ménagères

Bâtiments repérés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme dont le changement de destination est autorisé



N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Création de voirie	Commune	270 m²
2	Protection de la conduite d'eau	Commune	3742 m²
3	Création de voirie	Commune	950 m²
4	Élargissement de voirie	Commune	1168 m²
8	Aménagement de carrefour	Commune	42 m²
9	Aménagement Espaces Verts	Commune	2033 m²
10	Élargissement de voirie	Commune	513 m²
11	Aménagement de carrefour	Commune	2488 m²
12	Élargissement de voirie	Commune	624 m²
13	Création d'un cheminement piéton	Commune	2920 m²
14	Création d'une placette de retournement	Commune	563 m²
17	Création d'un cheminement piéton	Commune	1255 m²
18	Élargissement de voirie	Commune	177 m²
19	Élargissement de voirie	Commune	88 m²
20	Création d'une placette de retournement	Commune	234 m²
21	Création d'une voie verte	Commune	2381 m²
22	Élargissement de voirie	Commune	284 m²
24	Création de cheminement doux (piéton et cycle)	Commune	1678 m²
25	Création de voirie	Commune	649 m²
26	Élargissement de voirie	Commune	855 m²
27	Élargissement de voirie	ECLA	287 m²
28	Création de voirie	Commune	600 m²
29	Création d'une placette de retournement	Commune	345 m²
30	Création d'un cheminement piéton	Commune	1282 m²
31	Aménagement hydraulique	Commune	515 m²
32	Aménagement du pôle multimodal	Commune	2315 m²